

Direction Régionale	FICHE D'EMPLOI	
	CHEF DU SERVICE PROVINCIAL OU PREFECTORAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX	
Service Provincial ou Préfectoral de la Protection des Végétaux	Relations hiérarchiques : - Est rattaché au Directeur Régional de l'ONSSA	Version : C

Définition de l'emploi

Est chargé de la mise en œuvre, dans sa zone d'action, des programmes en matière de santé et de protection phytosanitaire du patrimoine végétal et du contrôle des intrants agricoles.

Missions

- Mettre en œuvre les programmes en matière de santé, et de protection phytosanitaire du patrimoine végétal.

Description des Activités

- 1. Mettre en œuvre les programmes en matière de santé, et de protection phytosanitaire du patrimoine végétal :**
 - Assure l'application de la police phytosanitaire à l'intérieur du pays et aux frontières ;
 - Exécute au niveau provincial, les programmes des contrôles phytosanitaires des végétaux (contrôle des pépinières, etc.) ;
 - Suit l'état sanitaire des végétaux ;
 - Assure la lutte contre les grands fléaux et la protection de la forêt ;
 - Exécute les mesures réglementaires prises en vue de la lutte contre les organismes nuisibles des cultures ;
 - Procède à l'agrément des établissements (utilisant le phostoxin, traitement des emballages en bois, etc.);
 - Supervise les essais des contrôles biologiques des pesticides à usage agricole ;
 - Exécute les plans de surveillance et de contrôle ;
- 2. Assure la gestion du service :**
 - Assure la gestion et le suivi des activités du service ;
 - Assure la gestion et l'encadrement des collaborateurs ;
 - Assure le déploiement de la politique et les objectifs qualité du service, à partir des objectifs généraux de l'ONSSA ;
 - Supervise la mise en place du système qualité ;
 - Participe à l'amélioration des procédures de contrôle ;
 - Approuve les rapports d'inspection rédigés par les agents du service ;
 - Assure la supervision documentaire des agents du service.

Critères d'évaluation

- Bonne exécution des programmes de protection des végétaux ;
- Efficacité et célérité du contrôle phytosanitaire au niveau provincial ou préfectoral ;
- Bonne collaboration avec les divisions techniques de la direction régionale ;
- Niveau de coordination avec les différents services et divisions techniques de la région.

Formation

- Ingénieur en phytologie
- Expérience professionnelle souhaitable d'au moins 5 ans dans le domaine de la protection des végétaux et formation continue.

Compétences et qualités

- Célérité ;
- Bonnes connaissances techniques dans le domaine d'activités ;
- Sens relationnel ;
- Esprit de synthèse ;
- Capacité d'analyse ;
- Sens de l'organisation ;
- Rigoureux.